

Biologistes



Le Comité de suivi de l'Accord triennal 2014-2016 entre la Cnamts et les syndicats de biologistes médicaux s'est réuni pour faire le point sur les deux premières années de son application.

Pour rappel, l'accord triennal remplace la pratique unilatérale de baisse des tarifs pratiquée par la Cnamts depuis 2006. Cette pratique avait conduit à la régression du chiffre d'affaires des laboratoires malgré une augmentation du volume des examens. La mise en place de cet accord permet d'échanger des volumes d'examens contre de la marge en acceptant le principe d'une enveloppe stable pluriannuelle.

Selon le bilan des deux années de fonctionnement de l'accord, il n'y a pas eu de baisse de chiffre d'affaires en 2015, comme ça avait été le cas en 2014 (pour un montant de 100 à 150 millions d'euros), avec toutefois une perte attendue de 33 millions d'euros cette année, pour anticipation des hausses de volume estimées à 3 % en 2016.

Ce premier bilan est donc pour le moment positif : les relations avec la Cnamts sont plus apaisées, et l'accord a permis à la profession d'avoir une visibilité sur trois ans avec l'enveloppe allouée aux dépenses de biologie médicale par la Cnamts. Le bilan définitif aura lieu en fin de période mais il est probable que celui-ci soit reconduit. D'autant que la Cour des comptes évalue encore à 500 millions d'euros la somme à récupérer sur la biologie médicale...

